

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Service Départemental Personnes Handicapées
12542

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JACKY GÉRARD**

OBJET : Subventions aux associations intervenant en faveur des personnes en situation de handicap - 1ère répartition - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative, le Département apporte son soutien et accorde un subventionnement aux associations dont les initiatives favorisent la sensibilisation au handicap et l'intégration des personnes en situation de handicap, par l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, ou visent à réduire les obstacles à la pratique des activités par une prise en charge des besoins en matière d'accessibilité ou d'équipements spécifiques.

Sont annexés au présent rapport les tableaux de propositions de subventions destinées aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées au titre de l'année 2020 dont le montant s'élève à 187 660 €

Pour toute participation ou subvention égale ou supérieure à 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL